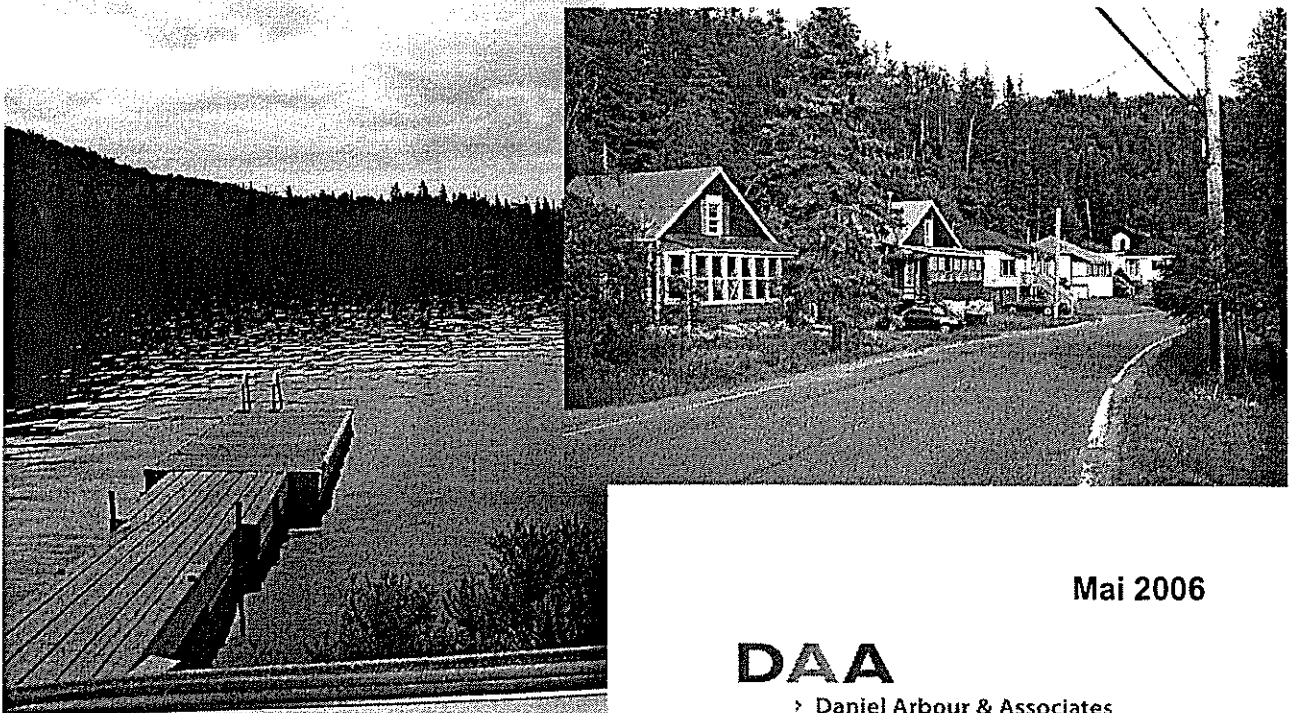


PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT



Municipalité de Val-des-Lacs



Mai 2006

DAA

› Daniel Arbour & Associates

1004, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Quebec) J8E 3J8 CANADA
Telephone 819 429-6444 Fax 819 429-6430
www.arbour.ca

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1.0 LE BUT.....	3
2.0 LA DÉMARCHE.....	3
3.0 LE DIAGNOSTIC.....	4
3.1 LE CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
3.1.1 Sa localisation.....	4
3.1.2 La population.....	5
3.1.3 La situation actuelle.....	7
3.2 LE CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE RÉGLEMENTATION D'URBANISME.....	10
3.2.1 Le schéma d'aménagement révisé – planification et de réglementation.....	10
3.2.2 La réglementation d'urbanisme municipale.....	13
4.0 LA VISION STRATÉGIQUE.....	14
4.1 POURQUOI UNE VISION.....	14
4.2 LES VALEURS.....	14
4.3 LA VISION STRATÉGIQUE.....	16
5.0 LE PLAN D' ACTIONS ET LA MISE EN ŒUVRE.....	21
5.1 LES DIFFÉRENTS VOILETS DU PLAN D' ACTIONS.....	21
6.0 CONCLUSION.....	25

Liste des Annexes

- A LISTES DES PARTICIPANTS**
- B DIAGNOSTIC**



INTRODUCTION

C'est en janvier 2006 que la Municipalité de Val-des-Lacs décidait d'amorcer le processus d'élaboration de son plan stratégique de développement.

Plusieurs raisons ont motivé cette décision :

- projets d'investissements publics à réaliser et nécessité de prioriser les projets en relation avec ses orientations de développement;
- problématiques importantes au niveau du développement de la Municipalité : faible taux de croissance, qualité déficiente des infrastructures routières, dégradation et mauvais état des bâtiments municipaux, ...;
- orientations de développement peu précises tant pour la Municipalité que pour la communauté – certain air aller;
- nécessité d'un document de planification pour appuyer les démarches municipales auprès des gouvernements et organismes dans le processus d'obtention de potentielles subventions.

Bien que le Conseil municipal demeure le responsable du dossier, il était souhaité et nécessaire que la communauté soit directement impliquée dans le processus de planification afin de bien comprendre ses attentes et ses préoccupations, qu'idéalement, elle adhère à la vision et aux projets retenus entre autres par une implication directe et enfin, qu'elle participe à sa mise en œuvre.

C'est ainsi que le Conseil a créé la table d'harmonisation et de coordination. Cette table est composée de résidents (locaux et villégiateurs), de gens d'affaires et d'intervenants impliqués dans le développement social, communautaire, culturel et récréatif de la Municipalité. Les membres de la Table ont été consultés à maintes reprises et ont fait part de leurs préoccupations et souhaits tout au long du processus d'élaboration du plan.

Le temps et l'argent qu'ont requis l'élaboration du plan stratégique de développement de la part de la Municipalité et des participants de la Table d'harmonisation et de coordination rapporteront des dividendes bien au-delà de l'investissement qui a été nécessaire.

Le plan stratégique de développement de Val-des-Lacs fixe la vision souhaitée de la Municipalité pour les 10 prochaines années et identifie les projets



prioritaires à réaliser. Il servira également de document de référence dans la prise de décision municipale mais également de la communauté.

Le plan stratégique de développement comprend :

- le but du plan stratégique de développement;
- la démarche;
- le diagnostic;
- les valeurs et la vision stratégique;
- le plan d'action.

Le compte-rendu de l'assemblée d'orientation du 18 février 2006 est joint en annexe.

Le plan stratégique de développement constitue le document de planification le plus important de la Municipalité. Il doit servir de référence entre autres dans :

- les décisions quotidiennes de la Municipalité : demandes de citoyens ou d'organismes, investissements potentiels dans un projet, ...;
- la préparation du budget annuel : respect de la vision et des valeurs et des projets identifiés comme prioritaires, ...;
- les demandes de changements aux règlements d'urbanisme : respect de la vision et des orientations retenues;
- document de référence dans les demandes de subvention.

Le plan stratégique de développement établit le devenir de Val-des-Lacs pour un horizon de 10 ans. Le plan peut et doit être ajusté et sa mise en œuvre modifiée selon les circonstances :

- mise en œuvre accélérée par la disponibilité de fonds non envisagés ou encore, ralentissement dans la mise en œuvre des projets étant donné la non disponibilité de ressources financières pour des circonstances incontrôlables (réparation importante et non prévue du réseau routier, ...);
- disponibilité de subventions pour des projets spécifiques rencontrant des besoins municipaux;
- nouveaux projets régionaux d'importance influençant le développement et le devenir de Val-des-Lacs.



1.0 LE BUT

Le but ultime du plan stratégique de développement est **d'assurer le bien-être de la collectivité**, c'est-à-dire des résidents permanents et des villégiateurs et des gens d'affaires et des organismes, sans discrimination.

Le plan stratégique répond aux interrogations suivantes :

- quelles sont les valeurs de base qui doivent guider les interventions?
- quelles sont la mission et la vision du développement de la Municipalité de Val-des-Lacs?
- quels sont les objectifs poursuivis et les actions à réaliser par la Municipalité et le milieu afin de rencontrer les objectifs poursuivis en matière d'environnement? du bien-être de la population? de la culture? de la récréation et des loisirs?
- qui sont les responsables de la réalisation des interventions nécessaires? quels sont les délais de réalisation des actions requises?

Le plan stratégique de développement doit être révisé au moins au 3 ans.

2.0 LA DÉMARCHE

La démarche suivante a été suivie pour la réalisation du plan stratégique de développement :

- rencontre de démarrage avec les membres du Conseil municipal (6 février 2006): objectifs du projet et obtention des préoccupations des membres du Conseil au regard du développement actuel et souhaité de la Municipalité;
- séance de travail avec les représentants de la Table d'harmonisation et de coordination (18 février 2006) : identification des forces et des faiblesses, des orientations de développement à privilégier et des projets à réaliser;
- séance de travail avec les principaux fonctionnaires municipaux (7 mars 2006) : identification des forces et des faiblesses, des orientations de développement à privilégier et des projets à réaliser;
- rencontre avec les membres de la Table d'harmonisation et de coordination (8 avril 2006) : validation du compte-rendu de la rencontre du 18 février 2006 et du document préliminaire relatif aux valeurs, à la vision et au plan d'action;
- rencontre de validation du projet de plan stratégique de développement avec les membres du Conseil municipal (25 avril 2006);



- rencontre de validation du projet de plan stratégique de développement avec les représentants de la Table d'harmonisation (29 avril 2006);
- adoption du plan stratégique de développement par le Conseil municipal en mai 2006.

Ainsi, les principaux intervenants du développement municipal et les principales personnes concernées par le devenir de Val-des-Lacs, soient les résidents, les gens d'affaires et les différents organismes, ont été consultés à maintes reprises dans le processus et eu l'occasion de faire part de leurs attentes et de valider le contenu du plan stratégique de développement. La liste des participants est jointe à l'annexe A.

Monsieur Gilbert Legault, résident de Val-des-Lacs, a agi comme président de la Table d'harmonisation et de coordination.

3.0 LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic détaillé du milieu (avec les principales orientations et projets souhaitables) est joint à l'annexe B.

3.1 LE CONTEXTE GÉNÉRAL

3.1.1 Sa localisation

La municipalité de Val-des-Lacs est située dans la M.R.C. des Laurentides à approximativement 1h30 de Montréal. Au niveau régional, elle se situe à moins de 30 minutes des municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant et Saint-Donat. Ces trois municipalités constituent des pôles de services régionaux et attirent les résidents de Val-des-Lacs pour leurs principaux besoins de consommation courante.





Le territoire de la Municipalité possède une superficie de 125 kilomètres carrés.

La principale voie d'accès à la Municipalité est le chemin de Val-des-Lacs en utilisant la route 329. Ces voies de circulation permettent d'accéder au territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à ses différents services. Le chemin du Lac-Quenouilles, qui se raccorde éventuellement au chemin du Lac-Supérieur, permet d'accéder aux différents secteurs commerciaux et institutionnels de Mont-Tremblant ainsi qu'aux importants bassins d'emplois de ce secteur. La montée du Lac-de-L'Original permet éventuellement d'accéder à la route 329 pour rejoindre Saint-Donat.

En fonction du réseau routier existant et selon les commentaires des participants à l'élaboration du plan stratégique, Sainte-Agathe-des-Monts constitue le pôle principal des résidents pour l'obtention des produits et services nécessaires. Les pôles de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant constituent les deux principaux bassins d'emplois quoique celui de Mont-Tremblant deviendrait de plus en plus important avec le développement de ce secteur pour les résidents.

3.1.2 La population

La population permanente de Val-des-Lacs est en hausse depuis les dernières années comme en témoigne le tableau suivant.

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ¹

1991	1996	2001	Variation 1991-2001
495	627	685	38%

En 2001, la population comptait pour 1,75% de la population totale de la M.R.C. des Laurentides (population totale : 39 181). Selon les différentes sources, près de 70% des résidents de la Municipalité serait composé de villégiateurs ne résidant pas en permanence sur le territoire.

Parmi les données socio-économiques d'intérêt relatives à la population de Val-des-Lacs entre 1996 et 2001, notons :

¹ Statistiques Canada, Profils des communautés et Recensement, 1996 et 2001



TABLEAU 2
DONNÉES SUR LA POPULATION ²

Données	Val-des-Lacs		Québec	
	1996	2001	1996	2001
Groupe des 5 à 24 ans	18,4%	18%	26,1%	26%
Groupe des 55 ans et plus	28,8%	33,4%	21,1%	23,6%
Revenus ⁽¹⁹⁹⁶⁾ ou gains moyens ⁽²⁰⁰¹⁾ par personne	15 877\$	20 028\$	23 198\$	29 385\$
Gains moyens par personne ayant travaillé toute l'année	n.d.	28 068\$	n.d.	39 217\$
Taux de chômage	23,6%	17%	11,8%	8,2%
Nombre de personnes par ménage	2,45	2,36	2,52	2,43
Valeur moyenne des logements	66 956\$	68 231\$	103 179	110 668\$

Nous constatons pour la municipalité de Val-des-Lacs que :

- le groupe d'âge des 5 à 24 ans tend légèrement à diminuer et est beaucoup moins représentatif globalement que la moyenne québécoise;
- le groupe des 55 ans et plus est en croissance et qu'il est beaucoup plus important en pourcentage que la moyenne québécoise;
- les revenus ou gains par personne sont inférieurs à ceux de la moyenne québécoise;
- le taux de chômage, bien qu'à la baisse depuis 1996, est fortement supérieur à la moyenne québécoise (2001 : 17% versus 8,2%);
- le nombre moyen de personnes par ménage est similaire à la moyenne québécoise;
- la valeur moyenne des logements est grandement inférieure à la moyenne québécoise (2001 : 68 231\$ versus 110 668\$).

Ainsi et avec ces données, nous pouvons affirmer ou croire que :

- la population des plus de 55 ans (baby-boomers) est en croissance et choisit Val-des-Lacs pour venir y passer la retraite – utilisation de chalets existants en résidence principale ou construction de nouvelles résidences;
- la population de Val-des-Lacs est moins fortunée que la moyenne québécoise comme en témoigne les revenus ou gains annuels moyens et la valeur moyenne des logements.

² Statistiques Canada, Profils des communautés et Recensement, 1996 et 2001



3.1.3 La situation actuelle

Bien que les données indiquent que la population est en croissance, nous croyons qu'une des principales problématiques de Val-des-Lacs est le manque de vitalité générale de la Municipalité, entre autres :

- nombre peu élevé de permis de construction émis annuellement pour des constructions neuves (moyenne de 5 nouvelles résidences par année selon les informations obtenues) – faible apport de nouveaux revenus pour la Municipalité ;
- fermeture de plusieurs commerces au fil des ans ;
- dégradation du cadre bâti, particulièrement le long des principaux corridors routiers et dans le village (infrastructures, qualité des aménagements, ...) ;
- vétusté de l'hôtel de ville ;
- mauvais état des principales voies de circulation du territoire – chemins du Lac-aux-Quenouilles, Val-des-Lacs et du Lac-de-L'Original.

Ce manque de vitalité affecte la fierté des résidents et ne suscite pas l'intérêt d'investisseurs potentiels. Nous comprenons, selon les rencontres et les séances de travail qui ont été tenues dans le processus, que la Municipalité « *n'a fait que gérer le quotidien et adresser les problématiques qui survenaient cas par cas* » au cours des dernières années, sans adopter une approche globale et proactive de mise en valeur et de développement du territoire municipal, de réalisation de projets. L'intérêt que pouvaient alors porter les investisseurs ou les futurs résidents à développer ou s'installer à Val-des-Lacs a été déplacé vers d'autres municipalités. Aujourd'hui, beaucoup de gens ne connaissent pas Val-des-Lacs et ne savent pas où se situe le territoire.



Toutefois, nous sommes d'avis que le territoire et la localisation de la Municipalité présentent suffisamment d'intérêt et de potentiel pour espérer un revirement de la situation si la Municipalité est proactive dans la gestion et le développement de son territoire.

La Municipalité est située dans les Laurentides, région qui connaît actuellement le plus fort taux de croissance au Québec. Elle est de plus située à quelques kilomètres de la Station Mont Tremblant qui génère maintenant, par l'ampleur de son développement, des retombées économiques sur toutes les municipalités de la région et qui offre un bassin d'emplois important. Le développement amorcé



du Versant Soleil et celui éventuel du Camp Nord, combiné au développement envisagé du réseau routier qui facilitera l'accès au territoire de Val-des-Lacs, augmenteront l'intérêt d'investir à Val-des-Lacs.

De plus, le territoire possède des attraits indéniables qui devraient, à certaines conditions, susciter sa croissance et en faire un lieu attrayant pour y établir résidence ou encore y exercer un commerce : qualité et diversité du milieu naturel, présence d'un noyau villageois, grandes superficies de terrain à développer, prix des terrains raisonnables, ...

Les résidents de Val-des-Lacs s'impliquent grandement dans les différentes associations et organismes. Il s'agit d'une des forces de la Municipalité. Le manque de locaux adéquats pour ces associations et organismes constitue toutefois un risque important au maintien de la participation de la population au développement communautaire.

Les participants de la Table d'harmonisation et de coordination ont également exprimé la nécessité que la Municipalité connaisse un nouveau dynamisme. Dans le respect de valeurs fondamentales et non plus à n'importe quelles conditions, la Municipalité doit se développer, croître.

3.1.3.1 *Les éléments marquants*

L'analyse du territoire et les différentes rencontres et séances de travail tenues au cours de l'élaboration du plan stratégique de développement ont fait ressortir les principaux points forts et faibles suivants de la Municipalité.

Principaux points forts - sur quoi miser pour le développement de Val-des-Lacs

- qualité du milieu naturel : lacs, rivières, forêts, faune, ... ;
- beauté des paysages ;
- grands espaces naturels à découvrir, faible densité d'occupation du sol ;
- faible pourcentage du territoire développé ;
- côté unique à Val-des-Lacs : différent des autres municipalités – champêtre, simple, authentique, ... ;
- calme et grande tranquillité du milieu – aspect rural, faible densité, forêt, ... ;
- disponibilité et accueil des gens ;
- située au centre d'une région en croissance – opportunités de retombées économiques ;
- présence d'un noyau villageois ;



- liens routiers vers les principaux pôles de développement de la région : Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Donat – accessibilité raisonnable aux principaux services ;
- renouveau, volonté de changer les choses dans la population ;
- coût raisonnable des terrains et des résidences ;
- faible niveau d'endettement de la Municipalité.

Principaux points faibles – ce qui est à améliorer pour le développement de Val-des-Lacs

- manque de visibilité à partir des grands axes routiers ;
- accessibilité routière difficile des principaux axes routiers ;
- municipalité très peu connue : Où? Vocation? Attraites? ... ;
- perception négative par les gens de l'extérieur de la Municipalité et de ses résidents – population pauvre, municipalité fermée au développement, ... ;
- niveau de croissance très faible: résidentiel, commercial et récréotouristique ;
- état du réseau routier : entretien, amélioration, développement, ... – problématique particulière par la présence de routes inter-municipales ;
- dégradation du cadre bâti : hôtel de ville, village, résidences, commerces, entretien des terrains, ... ;
- protection de l'environnement : ouvrages réalisés non appropriés ;
- services limités (ou qualité ou état déficient) à la population : centre communautaire, hôtel de ville, activités récréatives (accès aux lacs, ...) et culturelles (bibliothèque, ...), lieu de rassemblement, ... ;
- acteur peu important dans la région – peu consulté, peu d'influence comparé à d'autres municipalités dans la M.R.C., peu porté sur l'action, ... ;
- inexistence d'une approche « accueil et accompagnement au développement » ;
- division sur le devenir/choix municipaux dans la population – clans, rumeurs, ...
- population quelque peu fermée aux changements, aux nouveautés ;
- peu de services commerciaux/institutionnels sur le territoire ;
- sentiment d'insécurité pour certains résidents – présence insuffisante des services policiers ;
- communication et diffusion inadéquates de l'information municipale et communautaire ;
- revenus municipaux limités.



3.2 LE CONTEXTE DE PLANIFICATION ET DE RÉGLEMENTATION D'URBANISME

3.2.1 Le schéma d'aménagement révisé – planification et de réglementation

La municipalité de Val-des-Lacs est située dans la M.R.C des Laurentides. Le schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. est entré en vigueur en 2000. Compte tenu que le plan et la réglementation d'urbanisme municipale doivent être conformes au schéma d'aménagement révisé, il est essentiel d'identifier les principaux éléments ayant une influence sur la planification et la réglementation municipales potentielles.

3.2.1.1 *Les grandes affectations du sol*

Le territoire municipal est compris dans quatre grandes affectations du sol au niveau du schéma d'aménagement révisé.

Résidentielle et récréation

Les principales parties de territoire visées par cette affectation sont : partie sud du territoire entre le chemin Boulé est et la limite est du territoire et abords et périphérie des principaux lacs du territoire (de l'Original, Gagnon, Joseph, Montagne Noire, Maxime, ...).

Les principaux usages reconnus comme compatibles à cette affectation par la M.R.C. sont : habitation de très faible densité, commerces routiers et destinés à une clientèle touristique, la vente au détail avec des superficies de plancher maximales de 100 mètres carrés et les commerces ou établissements de récréation de plein air.





Rurale

Les principales parties de territoire visées par cette affectation sont : noyau villageois municipal et les secteurs nord et est au lac Gagnon.

Les principaux usages reconnus comme compatibles à cette affectation par la M.R.C. sont : habitation de très faible densité, commerces routiers et destinés à une clientèle touristique, la vente au détail avec des superficies de plancher maximales de 150 mètres carrés, des usages commerciaux et industriels à contraintes limitées (superficie maximale de 200 mètres carrés de plancher), usages de services administratifs concentrés dans ou près du noyau villageois et sur une voie principale et avec une superficie maximale de plancher de 150 mètres carrés, usages de services communautaires pour les besoins locaux à l'intérieur ou en périphérie immédiate du noyau villageois et les commerces ou établissements de récréation de plein air.

Forestière et de conservation

Les principales parties de territoire visées par cette affectation sont : secteur au nord du chemin de la Boulé est, au nord du Petit lac à l'Original et le secteur ouest de la Municipalité adjacent à la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Cette affectation englobe entre autres plusieurs terres publiques.



Les principaux usages reconnus comme compatibles à cette affectation par la M.R.C. sont : habitation de très faible densité, usages commerciaux et industriels connexes au milieu ressource, foresterie, extraction et commerces et établissements de récréation de plein air de type extensif (infrastructures légères).

Récréation extensive

La partie de territoire visée par cette affectation est la partie nord-ouest du territoire scindé en deux par la route Saint-Donat et Mont-Tremblant (Montagne Grise et rivière Le Boulé).



Les principaux usages reconnus comme compatibles à cette affectation par la M.R.C. sont : usages de vente au détail, routiers et touristiques et communautaires connexes à la récréation de plein air, la foresterie et les commerces et établissements de récréation de plein air de type extensif (infrastructures légères).

3.2.1.2 *Les autres éléments*

Parmi les autres éléments pertinents du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., notons :

- identifiée comme un centre municipal de services – desserte de la population municipale;
- absence de périmètre d'urbanisation ne permettant pas ainsi d'envisager une densification de certaines parties de son territoire – superficie minimale de terrain : 3 000 mètres carrés et plus;
- chemin Val-des-Lacs reconnu comme une route collectrice;
- construction envisagée d'un nouveau lien routier entre le chemin du Lac-Supérieur et le chemin Duplessis;
- planification d'un lien cyclable régional au nord-ouest de la montagne Grise.

3.2.1.3 *Les impacts du schéma d'aménagement révisé*

L'analyse du schéma d'aménagement révisé fait ressortir et oblige pour le développement futur de Val-des-Lacs :

- développement résidentiel envisageable assurément de très faible densité – 3 logements à l'hectare et moins;
- rayonnement local en matière de services administratifs et communautaires;
- possibilités de développement d'une structure commerciale ou industrielle d'envergure très restreinte de par les superficies maximales de plancher imposées à certains usages potentiels – rayonnement local à envisager;
- opportunités de développement d'activités récréo-touristiques et de plein air sur la majorité du territoire, particulièrement dans l'affectation résidentielle et de récréation;
- amélioration éventuelle du lien routier avec la Station Mont Tremblant, donc plus grande facilité d'accès au territoire.



3.2.2 La réglementation d'urbanisme municipale

La Municipalité a mis en vigueur en 2002 une nouvelle réglementation d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la M.R.C.

Parmi les éléments principaux que nous identifions dans la réglementation, notons entre autres :

- superficies de terrains minimales variant de 3 000 à 12 000 mètres carrés selon les secteurs;
- groupe d'usages commerciaux non suffisamment définis (hébergement et restauration);
- possibilités d'augmenter le nombre de zones autorisant des activités récréatives et enjeux qui semblent importants versus les centres d'équitation, les activités de pisciculture et d'étangs de pêche et les écoles d'équitation;
- autorisation trop fréquente de la structure de bâtiment « jumelée » - structure non nécessairement adaptée au contexte;
- autorisation fréquente de bâtiments de 3 étages – devrait limiter à 2 ou 2,5 étages dans la majorité des cas.

Une révision de la réglementation sera, à notre avis, nécessaire afin de l'adapter à la vocation et aux orientations du plan stratégique de développement.





4.0 LA VISION STRATÉGIQUE

4.1 POURQUOI UNE VISION

La vision est fixée et établie afin de guider la Municipalité et ses partenaires pour le développement des années à venir. Cette vision traduit la collectivité telle qu'elle existe aujourd'hui et ce à quoi elle aspire. Elle porte un regard sur le devenir de Val-des-Lacs sur un horizon de dix ans et fixe :

- ses valeurs;
- ses raisons d'être;
- ce à quoi elle aspire, la vision de son développement;
- ses capacités et ses priorités.

La vision, que la communauté se dote, est précise, adaptée au contexte et raisonnable.

La vision doit continuellement servir de référence pour la Municipalité et ses partenaires dans le processus de décision, dans la réalisation de projets et dans l'élaboration des politiques et des programmes à mettre en œuvre.

Seul le respect de la vision dans la planification et la gestion quotidienne de la Municipalité sera garant du succès espéré et de la rencontre des attentes de la population.

4.2 LES VALEURS

Le plan stratégique de développement étant élaboré afin d'assurer le bien-être de la communauté, trois valeurs fondamentales sont retenues afin d'atteindre le but ultime recherché.

Ces valeurs, dans le processus de prise de décision, devront guider continuellement la Municipalité et ses partenaires. L'observation et le respect de ces valeurs constituent une condition essentielle à la réussite du projet collectif envisagé pour Val-des-Lacs.

La solidarité, c'est-à-dire :

- l'entraide et l'unité entre les différents groupes d'âge et de résidents qui composent la population ;



- le développement et le maintien d'un esprit communautaire dans la collectivité ;
- l'importance pour la Municipalité de développer des lieux et des occasions de rassemblement ;
- l'importance pour les résidents de participer au développement de la collectivité, la Municipalité ayant besoin de leur participation ;
- que les gens d'affaires et les artisans puissent s'entraider et se regrouper ensemble afin de poursuivre des objectifs communs qui bénéficieront par la suite individuellement à tous, ...

La simplicité, c'est-à-dire la nécessité de miser sur des actions authentiques et essentielles au bien-être de chacun et au devenir de Val-des-Lacs, soit entre autres :

- par la préservation et le contact avec la nature ;
- un noyau villageois de qualité offrant des opportunités pour socialiser et certains services de base ;
- un milieu de vie tranquille pour ses résidents offrant toutefois des opportunités d'emplois sur le territoire ;
- le tout, dans le respect de la capacité de payer et de gérer de la Municipalité et de la collectivité.

La fierté, soit :

- des actions qui rendront la population Vallacquoise fière de son milieu et qui lui permettront de développer une certaine autonomie en matière d'offres de services privés et publics ;
- qu'elle assurera le développement d'un sentiment d'appartenance des résidents à leur Municipalité ;
- qu'elle se développera et se maintiendra en faisant ressortir les bons coups de la Municipalité et de la collectivité, ce qui accentuera l'air d'aller de la Municipalité et de la collectivité dans le respect de ses attentes ;
- qu'elle améliorera et augmentera le rayonnement de la Municipalité à l'extérieur.



4.3 LA VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique de Val-des-Lacs est la suivante :

« Val-des-Lacs, toujours accessible, offre et profite des grands espaces récréatifs des Laurentides et base son développement sur une vocation résidentielle et récréo-touristique distincte en harmonie avec la nature authentique du territoire en assurant à ses résidents :

- **un milieu de vie paisible permettant en même temps des occasions de rencontre;**
- **un beau village offrant les principaux services de base nécessaires;**
 - **des services de qualité;**

Le tout dans le respect des besoins et des attentes de la communauté »

Pour comprendre la portée et la signification de la vision, il est essentiel d'en reprendre chaque composante.

Val-des-Lacs est toujours accessible, ce qui signifie...

- ... que le réseau routier donnant accès au territoire est en bon état et que des efforts appropriés sont investis pour rencontrer cet objectif
- ... qu'à partir des principaux axes routiers, une signalisation appropriée est prévue pour faciliter l'accès des visiteurs au territoire et faire connaître la Municipalité
- ... pour que le territoire soit accessible, une concertation avec les municipalités voisines est nécessaire, particulièrement avec les municipalités de Lac-Supérieur, de Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Donat
- ... que le prix raisonnable des terrains et des résidences constitue un atout au développement de la Municipalité, cette « accessibilité » à la propriété devant être encouragée et maintenue
- ... elle est aussi « accessible », en ce que la Municipalité est disponible pour ses citoyens tout en diffusant adéquatement l'information municipale



Val-des-Lacs offre et profite des grands espaces récréatifs des Laurentides...

- ...c'est-à-dire que le développement d'équipements et d'activités récréo-touristiques constitue une des priorités de la Municipalité, permettant entre autres de créer de l'emploi sur son territoire
- ... les résidents de Val-des-Lacs ont accès tant sur leur territoire que sur les territoires voisins à des activités récréatives de grande qualité, les infrastructures sur le territoire devant être plutôt de type « extensif » et permettre un contact direct avec la nature
- ... la Municipalité, avec la croissance que connaît la région, profite de l'occasion pour bénéficier des retombées de ce développement : stratégie proactive, connaissance des besoins de la région, offre logements pour les travailleurs, loyers modiques, développement d'équipements et d'activités récréo-touristiques, ...

Val-des-Lacs base son développement sur une vocation résidentielle et récréo-touristique distincte...

- ... en fonction du contexte et de sa localisation, les vocations sur lesquelles elle doit baser prioritairement son développement sont l'activité résidentielle et les activités récréo-touristiques
- ... la vocation résidentielle devant obligatoirement être de faible densité afin de maintenir la quiétude et l'image du milieu tout en permettant une certaine densification du village et de ses abords
- ... cette vocation résidentielle devant être diversifiée par les différentes clientèles qu'elle rejoindra : famille avec enfants, retraités, villégiateurs, personnes âgées, jeunes travailleurs, ..., ces différentes clientèles étant traitées également et sans discrimination
- ... dans certains secteurs résidentiels et sous certaines conditions, la Municipalité encourage et autorise le travail à la maison et le développement d'entreprises artisanales en s'assurant que ces activités ne nuisent pas aux vocations premières de la Municipalité
- ... la vocation récréo-touristique envisagée complémente celle existante dans la région et s'appuie sur le développement d'activités et d'équipements légers qui permettent un contact direct avec la nature



- ... la Municipalité et le milieu favorisent l'implantation d'établissements d'hébergement et de restauration sur son territoire afin de pouvoir recevoir adéquatement les visiteurs et les garder sur une plus longue période

Val-des-Lacs en harmonie avec la nature authentique du territoire...

- ... la nature à Val-des-Lacs est l'attrait principal sur lequel elle mise pour son développement
- ... la nature doit être omniprésente et accessible et préservée, des dispositions performantes devant ainsi être mises en place afin de bien la gérer : lacs, cours d'eau, milieux humides, flore, faune, ...
- ... la forme du développement et les différents usages sont adaptés aux caractéristiques naturelles du territoire et des différents secteurs et aussi aux attentes des différentes clientèles qui les composent : village, lacs, secteurs ruraux, ...
- ... cette nature devant être authentique, c'est-à-dire que l'on privilégie le maintien d'espaces importants et localisés stratégiquement à l'état naturel, même sur les terrains développés, sans intervention quelconque : strates herbacées, arbustives et arborescentes

Val-des-Lacs assure à ses résidents un milieu de vie paisible permettant en même temps des occasions de rencontre...

- ... signifiant que la tranquillité du milieu constitue un des facteurs importants dans le choix de s'établir à Val-des-Lacs et qu'elle doit être protégée
- ... la communauté doit toutefois avoir des occasions de se rencontrer, ce qui signifie que des lieux de rassemblement doivent être aménagés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour des activités récréatives, culturelles, sociales ou communautaires
- ... la localisation de ces lieux de rassemblement devant être idéalement au village afin d'en faire un lieu animé et le point central de la Municipalité



Val-des-Lacs assure à ses résidents un beau village offrant les principaux services de base nécessaires...

- ... facilement accessible par le réseau routier, le village, par sa beauté, ses activités et ses services, constitue une fierté pour la communauté et le lieu premier pour les rassemblements et les rencontres
- ... le village offre les principaux services de consommation courante et comprend les principaux services municipaux destinés aux citoyens : hôtel de ville, salle communautaire, bibliothèque, parcs et espaces récréatifs, ...
- ... tout en bénéficiant à sa population, le village constitue un attrait pour la clientèle touristique : visite, attraits, patrimoine, services courants, sentiers récréatifs, restauration, hébergement, ...

Val-des-Lacs assure à ses résidents des services de qualité...

- ... dans le respect de la capacité de payer de la communauté, Val-des-Lacs offre à sa population des services de qualité, signifiant à la base la nécessité de se doter d'équipements municipaux adéquats : hôtel de ville, salle communautaire et bibliothèque
- ... les services offerts répondent aux besoins des différentes clientèles, entre autres des jeunes et des personnes retraitées
- ... pour améliorer les services à des coûts raisonnables, elle prend entente avec des partenaires privés et publics : municipalités voisines, établissements commerciaux, ...
- ... la qualité recherchée dans l'offre de services devant entre autres être atteinte par :
 - une communication et diffusion adéquates des services offerts
 - des effectifs municipaux suffisants
 - des budgets raisonnables
 - la mise en place d'une approche client
 - une implication obligatoire des bénévoles



Le tout dans le respect des besoins et des attentes de la communauté...

- ... compte tenu que la Municipalité doit assurer le bien-être de la communauté, les décisions qu'elle prend sont pour son bien, pour l'amélioration de sa situation
- ... les principaux besoins et attentes de la communauté étant :
 - la préservation et la mise en valeur de la nature et du calme qui caractérisent Val-des-Lacs
 - la nécessité que la Municipalité connaisse une croissance, qu'elle aille de l'avant et qu'elle augmente son assiette fiscale
 - le respect de sa capacité de payer entre autres, avec un taux de taxation raisonnable en relation avec les services offerts
 - l'atteinte d'un niveau de sécurité adéquat, entre autres par les services policiers





5.0 LE PLAN D' ACTIONS ET LA MISE EN ŒUVRE

Afin de rendre le plan stratégique de développement opérationnel et performant, il est requis de l'accompagner d'un plan d'actions et de mise en œuvre. Le plan d'actions proposé est précis et s'inspire en grande partie des commentaires recueillis des participants aux diverses rencontres tenues dans le cadre du processus.

Les actions proposées doivent être réalisées en respectant certaines lignes directrices. Les actions proposées se présentent sous forme de projets, de politiques ou de programmes. Les responsables de la réalisation des actions ainsi que l'échéancier envisagé sont également indiqués.

Dans un premier temps, il est proposé que le Conseil municipal nomme un Comité de suivi du plan stratégique de développement qui sera composé de membres du conseil municipal, de résidents et de gens de la communauté d'affaires et des associations. Ce Comité aurait comme responsabilité :

- de suivre la mise en œuvre du plan stratégique de développement;
- de voir à la mise à jour du plan stratégique de développement;
- de voir à l'atteinte des résultats escomptés;
- de faire recommandation au Conseil municipal sur la rencontre des objectifs poursuivis ou encore sur toute problématique particulière reliée au plan stratégique de développement.

Le tableau des pages suivantes présentent les objectifs stratégiques et les actions à réaliser.

5.1 LES DIFFÉRENTS VOLETS DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions se présente en quatre volets distincts qui sont établis en fonction des enjeux, des forces et des faiblesses du milieu, des opportunités et des menaces, du contexte d'intervention et de la capacité de la Municipalité et de la collectivité à mettre en œuvre le plan d'actions.

Volet 1 Amélioration des infrastructures et des services à la population

Ce volet vise principalement à améliorer les infrastructures municipales et les services aux résidents afin de rendre la Municipalité plus belle et attrayante, et ce, en profitant de contributions potentielles des gouvernements supérieurs.



Volet 2 Mise en place de conditions propices et adaptées au développement et au projet collectif souhaité

Ce volet doit permettre d'adapter les structures administratives et les règlements afin d'accueillir adéquatement la croissance souhaitée et ce, dans le respect des attentes de la collectivité :

- mise en place des conditions propices au développement de Val-des-Lacs : stratégie, accueil et approche;
- adaptation des règlements à la vocation et au devenir souhaité de la Municipalité.

Volet 3 Promotion de Val-des-Lacs

Ce volet doit permettre de faire connaître Val-des-Lacs et ses attraits pour y établir sa résidence ou un commerce ou encore, pour venir y séjourner à titre de visiteur.

Volet 4 Gestion du développement et de la croissance

Ce volet doit assurer la mise en place d'effectifs suffisants et de budgets adaptés mais raisonnables pour gérer la croissance envisagée.



6.0 CONCLUSION

La Municipalité de Val-des-Lacs a initié un processus d'élaboration d'un plan stratégique de développement afin de fixer son devenir. Ce plan a été élaboré par les représentants de la Municipalité et des membres de la communauté. Le plan reflète donc, à notre avis, les préoccupations et les aspirations de l'ensemble de la communauté.

Afin que les résultats escomptés soient atteints, il est maintenant essentiel que ce plan soit consulté, pris en considération et ajusté au besoin.

La Municipalité et Daniel Arbour & Associés demeurent disponibles pour toute demande d'informations supplémentaires sur la présente.

ANNEXE A
LISTE DES PARTICIPANTS

Annexe A

La Table d'harmonisation et de coordination

Participation du milieu

Guy Bertrand, CCE
Jean Blanchard, Fabrique St-Agricole
Yolande Blanchard, Club de marche
Diane Côté, Association faune et flore de Val-des-Lacs
Stéphane Denis, homme d'affaires
Denis Desautels, Président CCE
Ginette Godon, Bibliothèque municipale
James Hogan, Fabrique St-Agricole
Yvan Lambert, Urbaniste
Gilbert Legault, Président de la Table
Antoine Le Calvez, Association du Lac Joseph
Béatrice Michaudville, Les aînés
Léopold Mitron, Faune et flore
Lynda Paquette, Artiste professionnelle
Annette Picard propriétaire non-résidente
Denise Rivard, résidente permanente
Martin Tessier, jeunesse Val-des-Lacs
Claude Villecourt, pompier volontaire

Participation du Conseil municipal

Berthe Bélanger, mairesse
et les conseillers municipaux suivants
Guy Côté
Katia Morin
Pierre Paquette
Murielle St-Charles
Sylvie Tellier

ANNEXE B

**DIAGNOSTIC - COMPTE-RENDU DE LA
RENCONTRE DU 18 FÉVRIER 2006**



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Compte-rendu de
la table d'harmonisation et de coordination
tenue le 18 février 2006

Mars 2006

Daniel Arbour & Associés
S.E.N.C.

1004, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8 CANADA
Téléphone 819 429-6444 Télécopieur 819 429-6430

1255-46004F



Dans le cadre du projet d'élaboration du plan stratégique de développement, la Municipalité de Val-des-Lacs conviait à une table d'harmonisation et de coordination des citoyens identifiés comme étant des représentants de divers secteurs économiques et sociaux, ainsi que des représentants de groupes d'intérêts particuliers. Le but était de rassembler les idées du plus grand nombre possible de citoyens.

Quelques vingt-cinq personnes ont participé à la rencontre, incluant la mairesse et trois conseillers municipaux, ces derniers agissant comme personnes-ressource. L'assemblée a eu lieu le 18 février à 9h à l'Hôtel de Ville. Monsieur Gilbert Legault a agi comme président et a vu au bon déroulement de l'Assemblée. Un mot de bienvenue a été donné au début de la rencontre par madame Berthe Bélanger, mairesse, suivi de la présentation des objectifs de la table d'harmonisation ainsi que des membres et des personnes présentes. M. Pierre Côté, urbaniste de Daniel Arbour et Associés, a expliqué les questions et coordonné le déroulement des ateliers et des plénières.

Les participants ont été divisés en 4 ateliers de travail afin de présenter leurs opinions sur 7 questions préétablies. Chaque table se choisissait un leader pour animer l'atelier et présenter le rapport de chaque groupe. Toutes les opinions émises ont été recueillies de façon impartiale, les participants n'ayant pas à atteindre de consensus. Voici la liste des questions qui ont été posées:

1. Quelle est votre perception générale de Val-des-Lacs?
Son image?
2. Quelle est selon vous la perception générale des gens de l'extérieur sur Val-des-Lacs? L'image qu'ils s'en font?
3. Qu'est-ce que vous aimez le plus de Val-des-Lacs?
4. Qu'est-ce que vous aimez le moins de Val-des-Lacs?
5. Sur quoi doit miser Val-des-Lacs pour son avenir?
Son développement?
6. Quels projets seraient importants à réaliser pour Val-des-Lacs?
7. Autres pistes de solution?



Après les explications sur le fonctionnement et les objectifs, les ateliers de travail ont débuté. L'assemblée s'est conclue sur la présentation des résultats de chaque sous-groupe à l'ensemble du groupe.

Un relevé détaillé des opinions émises par les participants des ateliers de travail aux différentes questions a été effectué et est présenté dans les tableaux aux pages suivantes. Lorsqu'une même opinion a été mentionnée par plus d'un atelier de travail, le total a été indiqué dans la troisième colonne du tableau.



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
1.		
Quelle est votre perception générale de Val-des-Lacs? Son image?	POINTS FORTS : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Belle région: paysages, montagnes, lacs et rivières ▪ Qualité du milieu naturel ▪ Accueil chaleureux face aux nouveaux arrivants ▪ Bénéficie des retombées économiques des municipalités environnantes ▪ Milieu de villégiature, de chalets, de tourisme, de vacances ▪ Endroit de tranquillité ▪ Faune riche et diversifiée ▪ Situation géographique intéressante (Val-des-Lacs est à la croisée des chemins tout en bénéficiant d'une certaine tranquillité) POINTS FAIBLES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de visibilité (indications routières, accès, noms des lacs, cartes, ...) ▪ Dégradation et négligence extérieure des terrains et bâtiments (propreté) ▪ Village triste, négligé, manquant de vitalité ▪ Village rural à l'écart des grands centres (non évolué) ▪ Pas présent au niveau économique ▪ Taxes trop élevées versus les services offerts ▪ Dégradation des routes ▪ Manque de solidarité entre commerces ▪ Endroit avec potentiel de développement qui n'est pas exploité ▪ Dégradation des lacs et plantes aquatiques ▪ Déboisement non approprié des rives et montagnes sauvages ▪ Détournement des cours d'eau 	2 2 1 1 1 1 1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
... suite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est votre perception générale de Val-des-Lacs? ▪ Son image? 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème de délinquance (vol, bris, ...) 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de loisir et culture absent 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Division au niveau de la population (villégiateurs/permanents) 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peur de l'inconnu, population en attente de décideurs 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'orientation des dirigeants du conseil 	1
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hôtel de ville et salle municipale inadéquats 	1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
2.	<p>Quelle est selon vous la perception générale des gens de l'extérieur sur Val-des-Lacs? L'image qu'ils s'en font?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Population et territoire inconnus des gens de l'extérieur ▪ Manque d'activités et de vie sociale ▪ Résidents perçus comme une population sur le bien-être social ▪ Dégradation et mauvais entretien des bâtiments ▪ Absence d'un cœur de village (non visible) ▪ Bel environnement naturel (magnifiques lacs) ▪ Mauvaise perception et mauvaise réputation (drogue, vol, ...) ▪ Isolement de la population ▪ Taux de taxes trop élevé pour les services reçus ▪ Municipalité éloignée et non accessible ▪ Dégradation et mauvais entretien du réseau routier ▪ Chicane de clocher ▪ Nombreux bénévoles ▪ Nombreux insectes ▪ Municipalité qui commence à bouger ▪ Beaucoup d'associations intéressantes mais aucune issue de la population locale ▪ Perçue comme un village de retraités 	<p>4 3 2 2 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p>



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
3.	<p>Qu'est-ce que vous aimez le plus de Val-des-Lacs?</p>	4
	▪ Calme et tranquillité	4
	▪ Beauté et qualité de la nature (paysages, lacs, faune et flore)	2
	▪ Gens chaleureux et accueillants	2
	▪ Disponibilité des gens (nombreux bénévoles)	2
	▪ Grands espaces à découvrir	1
	▪ Air pur et eau naturelle de qualité	1
	▪ Aspect rural	1
	▪ Qualité de vie	1
	▪ Proximité de 3 villes importantes tout en demeurant isolée et calme	1
	▪ Associations à tous les niveaux	1
	▪ Bon voisinage	1
	▪ Activité existante (concert)	1
	▪ L'église, le presbytère, les restaurants, le magasin général, la croix fleurie, le lac Joseph	1
	▪ Transport adapté pour les personnes âgées et handicapées	1
	▪ Implication sociale en développement	1
	▪ Vent de renouveau	1
	▪ Côté unique de Val-des-Lacs (différent des autres villes et à protéger)	1



QUESTIONS

OPINIONS ÉMISES

NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS

4.					4
	Qu'est-ce que vous aimez le moins de Val-des-Lacs?				3
		▪ Absence d'un centre communautaire (endroit rassembleur)			2
		▪ Manque de participation des citoyens (désintéressement, gêne, clans)			
		▪ Perception négative des autres municipalités (mauvaise réputation de la population Vallaqueoise)			
		▪ Relations de la population entre elle (commerçage et rumeurs)			2
		▪ Clans ou groupe d'appartenance (division de la population locale)			2
		▪ Pas de réseaux récréatifs publics sécuritaires (vélo, ski, randonnée)			2
		▪ Manque de sécurité et d'entretien sur les routes (vitesse, piétons)			2
		▪ Taxes trop élevées (rapport qualité/services)			2
		▪ Manque de locaux et de ressources pour les jeunes			2
		▪ Isolement de la population (loin de tout)			2
		▪ Évaluation non équitable des terrains et propriétés			2
		▪ Absence de routes directes reliant à Mont-Tremblant			1
		▪ Axe routier de seconde classe			1
		▪ Entrée du village à améliorer			1
		▪ Affichage déficient (adresses et noms de rues non visibles)			1
		▪ Manque de services			1
		▪ Hôtel de ville inadéquat			2
		▪ Vol et vandalisme			1
		▪ Bibliothèque trop petite			1
		▪ Manque de résidences pour personnes âgées			1
		▪ Manque de patrouille policière			1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
... suite		
Qu'est-ce que vous aimez le moins de Val-des-Lacs?	<ul style="list-style-type: none">▪ Manque d'attrait et d'intérêt pour les jeunes familles▪ Municipalité stagnante▪ Xénophobie dans la population locale (non respect des différences)▪ Manque de communication▪ Lenteur de la diffusion de l'information (activités)▪ Étroitesse d'esprit (manque d'esprit communautaire, d'entraide)▪ Désinformation qui circule▪ Nombreux moustiques	1 1 1 1 1 1 1 1



QUESTIONS

OPINIONS ÉMISES

NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS

5.									
	Sur quoi doit miser Val-	▪	Protection de l'environnement (forêt, lac, ...)						3
	des-Lacs pour son	▪	Développement et amélioration du réseau routier (routes et signalisation)						2
	avenir?	▪	Développement durable						2
		▪	Développement commercial, artisanal et résidentiel						2
		▪	Meilleure connaissance de la municipalité (visibilité : publicité et affichage)						2
		▪	Amélioration des infrastructures déjà existantes (hôtel de ville, etc.)						2
		▪	Situation géographique stratégique (grand territoire et ressource naturelle de la région)						2
		▪	Renforcement des principaux pôles de développement (récréo-touristique)						2
		▪	Implication sociale et culturelle (utiliser les forces créatives de la population)						2
		▪	Embellissement de Val-des-Lacs (fleurs, arbres, aménagements harmonieux,...)						2
		▪	Promotion du développement avec une vision bien définie (être à l'écoute des promoteurs)						2
		▪	Augmentation de la population						1
		▪	Présence d'un centre de rassemblement						1
		▪	Développement d'un réseau récréatif public						1
		▪	Développement d'activités pour les 4 saisons						1
		▪	Définition d'une vision d'avenir : commerce, artisanat						1
		▪	Marché public « bio », artisanal, etc...						1
		▪	Présence de services de santé : médecin, dentiste						1
		▪	Obtention d'aide pour rénovation des bâtiments						1
		▪	Normes d'urbanisme plus structurées, plus performantes						1
		▪	Prise en compte de la capacité des citoyens de payer						1
		▪	Maintien d'un taux de taxe acceptable						1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
...suite Sur quoi doit miser Val-des-Lacs pour son avenir? ■ Accès au transport en commun des Laurentides		1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
6. Quels projets seraient importants à réaliser pour Val-des-Lacs?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salle et/ou centre communautaire ▪ Bibliothèque (agrandissement et accès internet) ▪ Restauration de l'hôtel de ville (fierté, accueil et visibilité) ▪ Développement des loisirs (patinoire, soccer, baseball, scène, chapiteau, club, ...) ▪ Identification et information de l'existence de commerces et artisans locaux (créer un réseau) ▪ Site web (pour la visibilité) ▪ Augmentation d'activités extérieures rassembleuses (vente de garage, méchoui, conférencier, expositions commerciales et artisanales, jardins communautaires, belvédère lac, terre de la couronne, chemin Nordet) ▪ Transformation du presbytère (pour utilités publiques et communautaires) ▪ Disponibilité de locaux pour jeunes et groupe de 3^e âge ▪ Développement de piste cyclable et sentier piétonnier ▪ Convées de nettoyage et de reboisement: rives, forêt et ruisseaux ▪ Développement d'activités et associations (chasse, pêche, faune) ▪ Alliances avec les municipalités avoisinantes (sentiers, activités de plein air) ▪ Amélioration des panneaux indicatifs des rues et lacs, sentier inter centre, ... ▪ Revitalisation du cœur du village ▪ Marché public ▪ Logements à prix modique ▪ Amélioration de la communication avec les non permanents ▪ Développement résidentiel (axe principal) ▪ Pamphlet publicitaire (activités) 	<p>4 4 3 3 3 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p>



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
...suite Quels projets seraient importants à réaliser pour Val-des-Lacs?	<ul style="list-style-type: none">▪ Meilleures activités pour les jeunes et clientèle de tout âge▪ Augmentation de la sécurité et une meilleure présence policière▪ Amélioration des accès routiers▪ Garage municipal de meilleure qualité▪ Développement du Service d'incendie (bornes sèches, ...)	1 1 1 1 1



QUESTIONS

OPINIONS ÉMISES

NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS

QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
7.		
Autres pistes de solution?		
▪ Recherche de subventions		3
▪ Développement de pistes cyclables et sentiers de ski de fond, raquette, pédestre, motoneige et de VTT		2
▪ Incitation des jeunes ménages et travailleurs à s'établir à Val-des-Lacs (augmentation des revenus en taxes)		2
▪ Amélioration de l'image de la municipalité (plan régional)		2
▪ Développement d'activités sportives : patinoire, glissade (derrière l'hôtel de ville), ancien terrain de baseball : soccer, piste de jogging		2
▪ Collaboration entre municipalités avoisinantes (alliance intermunicipale)		2
▪ Développement d'une place publique extérieure (film plein air, chapiteau)		2
▪ Adoption du plan directeur (orienter les efforts, plan quinquennal)		1
▪ Adoption de moyens concrets pour atteindre des objectifs clairs (rallier la population)		1
▪ Amélioration des paysages		1
▪ Parc		1
▪ Arrosage contre les insectes		1
▪ Plage municipale		1
▪ Attraits pour les commerçants, promoteurs et touristes		1
▪ Encouragement de l'emploi local avec affiche		1
▪ Meilleure visibilité de la municipalité (journal, site Web, panneaux d'informations 15, 117, 329,)		1
▪ Amélioration de la signalisation routière et touristique (lac, panneaux d'informations, cartes)		1
▪ Amélioration générale du réseau routier		1



QUESTIONS	OPINIONS ÉMISES	NOMBRE DE GROUPES CONCERNÉS
...suite Autres pistes de solution?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport communautaire ▪ Équilibre taux, taxes, routes et services ▪ Enlèvement des contraintes reliées à l'hôtel de ville (permis, ...) ▪ Rapprochement de la population avec un centre communautaire ▪ Plus d'entraide communautaire ▪ Création d'un comité de vigilance de voisinage ▪ Rapprochement entre les clans (trouver des projets communs) ▪ Comités d'accueil, de loisirs et de culture ▪ Disponibilité des informations et activités via le téléphone, 7jours/7, 24h/24 ▪ Site de compostage municipal ▪ Bibliothèque, presbytère, église, hôtel de ville et garage municipal : fierté et communautaire ▪ Visibilité des services d'incendies (pour réduire frais assurance) ▪ Performance du service de voirie municipal: nouveaux appareils et personnel avenant et courtois 	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1